Collège SAINTE-MARIE à ouverture internationale
Etablissement Catholique Privé sous Contrat d'Association avec l'Etat
40 rue Alfred Maury - MEAUX ☏ 01 60 09 87 77
@ college.ste-marie@ecm-meaux.eu SITE : ecm-meaux.fr

Contribution des familles

TARIFS ANNUELS 2027-2028

SCOLARITE	**1359 €**
FRAIS ANNEXES	
Projet numérique	**190 €**
Projet culturel	autour de **10 €**
Supports pédagogiques (Livres numériques et TP)	autour de **70 €**
Cotisation A.P.E.L (1) (par famille)	**28 €**

RESTAURATION (4 REPAS par semaine)	
Restauration 6ème, 5ème et 4ème	**1039 €**
Restauration 3ème	**1024 €**
(déduction d'une semaine de stage)	
Repas occasionnel externe	**9 € 07**
Repas occasionnel demi-pensionnaire (mercredi)	**7 € 84**

Frais d'inscription *	**50 €**
Dépôt de garantie (par enfant) **	**95 €**
Caution matériel numérique (par enfant) **	**62 €**

*(à verser au retour du dossier) **(à verser au retour du dossier et remboursés au départ définitif de l'élève. Règlement encaissé à réception du dossier d'inscription

FRAIS FACULTATIFS

Section à ouverture Internationale
Gérée par l'AGESI (payable en 7 fois maximum)
- Scolarité autour de **2260 €**
- Frais d'inscription **50 €**

Etude surveillée jusqu'à 17 H 50 : **275 €**
(un formulaire d'inscription sera remis à votre enfant le jour de la rentrée)

Assurance Individuelle Accident Mutuelle Saint-Christophe : 11,50 € (tarif 2026/27)
sauf Responsabilité Civile. **L'assurance scolaire est obligatoire**. Si votre assurance personnelle inclut l'assurance scolaire, merci de nous remettre l'attestation de votre assureur. A défaut, vous serez affilié à l'assurance individuelle accident Mutuelle Saint-Christophe.

Caisse de solidarité (2)
imputée sur la facture annuelle, si vous souhaitez y souscrire, cochez la case : ☐ **20 €**

RÉDUCTIONS ACCORDÉES

2 enfants : - 10% sur les frais de scolarité du 2ème enfant
3 enfants : - 20% sur les frais de scolarité du 3ème enfant
4 enfants et + : - 30% sur les frais de scolarité du 4ème enfant
Restauration : - 15 € par semaine d'absence sur justificatif médical

MODALITÉS DE PAIEMENT

En cas de séparation, la facture sera payée par :

- ***M. ……***
- ***Mme ……***
- ***Les deux (indiquer à quel pourcentage) M. …… / Mme ……***

1. A réception de la facture, adressée par EcoleDirecte aux familles courant octobre ou chèques déposés d'avance datés du jour
2. Par prélèvements bancaires sur 8 mois, relatif à l'année scolaire, de novembre à juin : mandat de prélèvement SEPA à compléter et à nous remettre accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire
3. Tout trimestre commencé est dû

Attention : les règlements en espèce sont limités à 1000 € par an et par famille.

(1) APEL : Association des parents d'élèves
(2) La Caisse de Solidarité prend en charge partiellement les frais de scolarité des familles en difficulté financière, après étude des dossiers par une Commission composée de la Direction et des Représentants de l'A.P.E.L.

Date : …… Signature du/des parents :